

Soutien financier à l'amélioration de l'habitat privé et à la revalorisation du patrimoine



Le Mans Métropole

Laetitia MANCEAU
Service Habitat Logement
Hôtel de Ville – Place Saint Pierre
CS40010
72 039 LE MANS Cedex 9
Tel : 02 43 47 43 13
laetitia.manceau@lemans.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Une aide complémentaire à celle de l'ANAH afin de maintenir les ménages modestes dans des conditions d'habitat satisfaisantes.

TYPE D'AIDE

Subvention / prime.

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Le Mans Métropole.

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

- Propriétaires bailleurs
- Propriétaires occupants
- Syndicats des copropriétaires

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

- Pour les propriétaires occupants : travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé ; travaux d'amélioration pour la sécurité et la salubrité de l'habitat ; travaux d'amélioration énergétique.
- Pour les propriétaires bailleurs : logements conventionnés à loyer intermédiaire, social ou très social faisant l'objet de travaux de lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé ; de travaux d'amélioration pour la sécurité et la salubrité ; des travaux pour l'autonomie de l'occupant, des travaux d'amélioration énergétique ; d'autres travaux d'amélioration (ex : transformation d'usage ; travaux suite à un contrôle de décence...).
- Pour les syndicats de copropriétaires : travaux de rénovation énergétique des copropriétés saines et fragiles.

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

- Subvention, complémentaire à celle de l'ANAH, de 5 à 30% du coût des travaux H.T. plafonnée selon les mêmes modalités que l'ANAH.
- Primes complémentaires aux subventions de 2000 € pour la lutte contre le logement vacant.
- Une aide exceptionnelle maximum de 5000 € pour certaines situations bloquées de propriétaires occupants très modestes.

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

ANAH.

ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS

Budget 2024 :

- ↘ Aides aux travaux (subventions et primes) : 150 000 €
 - ↘ Ingénierie du Programme d'amélioration de l'habitat privé : 450 000 €
-

BILAN DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

En 2023, Le Mans Métropole a versé 51 792 € au titre des aides aux travaux d'amélioration de l'habitat privé en secteur « diffus » et dans le cadre du Programme d'amélioration de l'habitat privé lancé en octobre 2023. 35 189 € ont été versés à l'opérateur du programme qui propose un accompagnement gratuit aux ménages et syndicats de copropriétés pour le montage et suivi de dossiers de demande de subvention.

Au total 86 981 €

